



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 63986

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les modalités d'indemnisation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. La Fédération des pupilles de la Nation revendique l'indemnisation de tous au nom de l'égalité dans la souffrance et préconise l'instauration d'un fond d'indemnisation de toutes les victimes de guerre, au moyen d'une taxation spéciale prélevée sur les ventes d'armes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il entendra réserver à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée, d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant, Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue des travaux de cette commission, ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés prochainement au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63986

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11032

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1124